

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 AVRIL 2008**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Rémy REBEYROTTE, M. Jacques LIORET, Mme Monique GATIER, M. Bernard DECHAUME, Mme Nicole MAGLICA, M. Pascal POMAREL (a donné pouvoir à M. Jacques LIORET), Mme Marie-Claire TELLIER, M. Roger VERNAY, M. Jean CROCHARD, Mme Jacqueline GALLIMARDET, M. Jean-Claude LATRASSE (a donné pouvoir à M. Michel COINON), Mme Christiane EMPEREUR, M. Michel COINON, M. Claude CHERMAIN (a donné pouvoir à Mme Dominique BOUCHARD), Mme Régine DEVOUCOUX, M. Hubert LOBREAU, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M. Jean-Jacques SCHULER, Mme Patricia LAMALLE PINARD, M. Alain DURAND, M. Jean-Luc TUYPENS, Mme Djamila BENEDDINE, Mme Géraldine VOILLOT, M. Patrick GUILLET, Mme Sylvie BROCHOT, Mlle Lucie DESBROSSES, M. Gérard MARTINI, Mme Michelle BATHIARD, M. Michel GIPEAUX, M. Jean-Jacques PERRUT, Mme Rosetta THEVENIN, M. Jean-Michel JARRIN, Conseillers municipaux.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mlle Lucie DESBROSSES



1. Après délibération, le conseil municipal, **par 26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) **et 7 abstentions** (Groupe POUR ST PAN) **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 23 Mars 2008 et du 1<sup>er</sup> Avril 2008.
2. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de droit de place et tarifs divers.
3. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) et **6 voix contre** (Groupe AUTUN AUTREMENT) APPROUVE le budget primitif ainsi que les budgets annexes d'eau potable, d'assainissement, de l'aérodrome, des immeubles productifs de revenus, du camping et du lotissement en Fleury pour l'année 2008.
4. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT) APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2008.
5. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE les admissions en non valeur dont le montant total s'élève à 466,94 €.
6. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE l'attribution des subventions suivantes, aux associations sous convention, inscrites au budget de l'exercice en cours :

• Association « Maîtrise de la Cathédrale » .....	19.000 €
• Autun Morvan Insertion .....	27.500 €
• Comité des Jumelages .....	36.000 €
• Comité des Œuvres Sociales .....	25.500 €
• Musique en Morvan .....	13.000 €
• Office Municipal de la Culture .....	200.000 €
• Sauvegarde 71 .....	35.000 €
• Spectacle Historique d'Autun .....	56.500 €

7. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE les subventions aux sports de niveau national ou régional 2008, les classes à horaires aménagés et aides aux associations gérant leurs équipements sportifs.
8. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE l'aide à l'informatisation des clubs sportifs.
9. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CAF 71 pour l'aménagement du centre de loisirs Antoine Clément.
10. Après délibération, le conseil municipal, **par 26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE la convention cadre et les contrats de missions 2008 avec l'APRA Bourgogne.
11. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) ACCORTE l'allongement de l'autorisation de programme pour les travaux d'aménagement réalisés au Parc d'activités Saint Andoche de deux années.
12. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) ACCORTE la modification du montant total de l'autorisation de programme pour les travaux d'aménagement en zone d'activités de Pont l'Evêque porté à 3.437.761,84 € TTC.
13. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE la modification de l'autorisation de programme pour le contrat de partenariat public privé d'éclairage public d'un montant total de 4.535.997 € HT, soit 5.425.052,41 € TTC.
14. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) ACCORTE la contre-garantie de la ville d'Autun au profit du Conseil Général de Saône-et-Loire à hauteur de 50 % de deux emprunts de 552.555 € et 22.512 € octroyés par la CDC à l'Opac de Saône et Loire.
15. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) ACCORTE la garantie de la ville d'Autun au profit de l'Office Public d'Aménagement et de Construction du Département de Saône-et-Loire (OPAC 71) à hauteur de 50 % d'un emprunt de 280.000 € octroyé par Dexia Crédit Local.
16. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage avec gros entretien et APPROUVE la convention de groupement de commandes présentée.

17. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE le lancement d'une procédure en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article 57 et suivants du code des marchés publics pour un marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage d'une durée de cinq années d'une valeur estimée à 1.050.000€ HT.
18. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) INSTAURE dans les centres sociaux et pour les associations, une participation de 5 euros par an pour l'utilisation des locaux et une somme forfaitaire annuelle de 50 euros correspondant aux charges d'utilisation (eau, électricité, chauffage).
19. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) DECIDE l'organisation de sorties familiales.
20. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), 6 abstentions (Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) DECIDE la mise à l'étude de la création d'une ZPPAUP sur la commune.
21. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE les nouveaux tarifs de la base de loisirs Marcel Lucotte, du golf et des salles de sports municipales et FIXE la date d'application de ces tarifs au 5 mai 2008.
22. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE les nouveaux tarifs « animation jeunesse » et FIXE leur date d'application au 3 juillet 2008 sauf pour les droits d'impression et de photocopie au Point Information Jeunesse pour lesquels la date d'application est le 28 mai 2008.
23. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du FIP et à solliciter toutes subventions mobilisables pour l'acquisition de matériel de musique de sonorisation pour la salle de musique du Moulin du Vallon.
24. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE le règlement intérieur du Point Information Jeunesse.
25. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE la convention d'échanges de services entre la ville d'Autun et la Communauté de Communes de l'Autunois.
26. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) APPROUVE la modification du tableau des effectifs.
27. Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à accepter le don, au Musée Rolin, par Madame Anne-Marie Diény au Musée Rolin d'un portrait de Louis-Alexandre Suréda.

**28.**Après délibération, le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 refus de prendre part au vote** (Groupe POUR ST PAN) FIXE à 12 le nombre des administrateurs du C.C.A.S. répartis comme suit 6 Membres élus au sein du Conseil Municipal, 6 Membres qui seront nommés par le Maire dans les conditions de l'article L-123.6 du code de l'Action Sociale et des familles.

**29.**Le conseil municipal, par **26 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) et **7 abstentions** (Groupe POUR ST PAN) DESIGNE pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales :

Mme Monique GATIER  
Mme Régine DEVOUCOUX  
Mme Djamila BENEDDINE  
M. Jean-Luc TUYSENS  
Mme Jacqueline GALLIMARDET  
Mme Michèle BATHIARD

**30.**Après avoir sollicité les candidatures et après vote à bulletin secret, le conseil municipal, par **20 voix** DESIGNE pour siéger au Comité de gestion de la section du Centre d'Action Sociale de St-Pantaléon Mme Christiane EMPEREUR. Monsieur Claude CHERMAIN ayant obtenu 13 voix.

**A Autun, le 17 avril 2008**  
**Le Maire,**